



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 066-216602177-20220412-DELIB222022-DE

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 07/04/2022
Date d'affichage : 07/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à Mme DUFOUR Laurence, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUFOUR a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°22/2022 : DON EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ALLIANCE OCCITANIE UKRAINE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du communiqué de l'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales du 18 mars 2022.

L'association Alliance Occitanie Ukraine basée à Pézilla-la-Rivière travaille depuis de nombreuses années avec les services de santé ukrainiens. Depuis le début du conflit qui touche le pays, elle organise des convois humanitaires vers l'Ukraine pour équiper les cliniques, les hôpitaux et les orphelinats en mobilier, lits médicalisés et en matériel médical. Afin de soutenir l'activité de cette association, un appel aux dons est lancé auprès des particuliers mais aussi des communes et des intercommunalités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre à cet appel aux dons et de verser à l'association Alliance Occitanie Ukraine une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de verser à l'association Alliance Occitanie Ukraine une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la commune 2022, compte 6574,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 14/04/2022
- Affichage le : 14/04/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.